



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SUBMISSION À :**  
Module de réception des  
soumissions de l'Agence Parcs  
Canada  
Service national de passation de  
marchés

**Soumission par télécopieur:**  
1-866-246-6893  
**Soumission par courriel:**  
[soumissionsouest-  
bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 25 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

**Tender To: Parks Canada Agency**  
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: l'Agence Parcs Canada**  
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada  
Calgary, AB



<b>Title-Sujet</b> Travaux d'amélioration du sentier Prince of Wales – Parc national des Lacs Waterton		
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 5P420-20-0100/A		<b>Date:</b> 14 juillet 2020
<b>GETS Reference No. – No de reference de SEAG</b> PW-20-00920451		<b>Client Ref. No. – No. de réf du client.</b>
<b>Solicitation Closes:</b>		
<b>at – à</b> 14h00	<b>on – le</b> 30 juillet 2020	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MST - HAR
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Brinthan Balakumar <a href="mailto:brinthan.balakumar@canada.ca">brinthan.balakumar@canada.ca</a>		
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> (587) 832-1894		<b>Fax No. – No de FAX:</b> (866) 246-6893
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b>  See Herein – Voir ici		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)**  
**À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)**

<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Address - Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Titale - Titre</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone:</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## INVITATION À SOUMISSIONNER

### AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

**LES OFFRES REÇUES PAR FAX ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE SERONT ACCEPTÉES COMME OFFICIELLES.  
LES OFFRES REÇUES EN PERSONNE OU PAR COURRIER NE SERONT PAS ACCEPTÉES.**

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres est [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca). Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à une adresse électronique autre que [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca) peuvent ne pas être acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le **1-866-246-6893**.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 25 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de l'offre envoyée par courriel en raison de la taille du fichier. Les courriels contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés. Les documents d'appel d'offres doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

### SOUMISSIONS À DEUX ENVELOPPES

Les soumissions doivent être présentées respectant un processus à "deux soumission". Consulter l'IP04 aux Instructions particulières aux soumissionnaires.

### Dépôt direct

Le gouvernement du Canada a remplacé les chèques par des paiements de dépôts directs, un transfert électronique de fonds déposés directement dans un compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs qui obtiennent un contrat seront tenus d'enregistrer leurs informations de dépôt direct avec Parcs Canada pour recevoir le paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à :  
<http://www.depotdirect.gc.ca>

## TABLE DES MATIÈRES

### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Documents de soumission
IP02	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP03	Visite des lieux
IP04	Livraison des soumissions
IP05	Révision des soumissions
IP06	Ouverture des soumissions / Évaluation
IP07	Établissement des soumissions
IP08	Fonds insuffisants
IP09	Période de validité des soumissions
IP10	Documents de construction
IP11	Sites Web

### R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2019-05-30)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indus.
IG18	Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Condition d'assurance
------	-----------------------

### DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Durée des travaux
SA07	Garantie de soumission
SA08	Signature

### APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

### APPENDICE 2 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

### APPENDICE 3 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION

### ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE

### ANNEXE B – FORMULAIRE D'ATTESTATION

## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

### IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - a. Appel d'offres - Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
  - c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2020-05-28)
  - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e. Dessins et devis;
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

### IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1 à l'adresse courriel [brinthan.balakumar@canada.ca](mailto:brinthan.balakumar@canada.ca). À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

### IP03 VISITE DES LIEUX

**Il y aura une visite facultative des lieux le 20 juillet 2020 à 9 h (HAR).** Les soumissionnaires intéressés doivent se présenter au parking du lac linnet dans Waterton, AB. l'emplacement de google maps peut être trouvé ici :

<https://www.google.ca/maps/place/Waterton+Park,+AB+T0K+2M0/@49.0635269,-113.9035445,21z/data=!4m5!3m4!1s0x536f44ca57edde7b:0xf1d0e0f62df04403!8m2!3d49.05096!4d-113.908563>

Il importe de prendre note que tout au plus deux (2) représentants par entreprise seront admis à la visite des lieux. Les soumissionnaires sont priés de s'inscrire auprès de l'autorité contractante au plus tard le 19 juillet 2020 à 12 h (HAR). Si la visite suscite suffisamment d'intérêt, Parcs Canada pourrait accueillir les soumissionnaires selon des plages horaires prédéterminées afin de respecter les protocoles d'éloignement physique.

Conformément aux règlements provinciaux en matière de santé, les soumissionnaires intéressés ne doivent présenter aucun symptôme et doivent prendre des mesures d'éloignement social sur le site. Il est recommandé de porter un masque et des gants. Conformément à la réglementation provinciale en matière de santé et sécurité, les visiteurs doivent être exempts de symptômes, porter un masque et des gants jetables, et observer les principes d'éloignement physique lorsqu'ils sont présents sur le site.

Les soumissionnaires sont priés de prendre contact avec l'autorité contractante avant la visite des lieux pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui y assisteront. Ils pourraient devoir signer une feuille de présence. Ceux qui n'assistent pas à la visite ou qui n'y envoient pas de représentant ne pourront pas obtenir d'autre rendez-vous, mais ils seront tout de même autorisés à présenter une soumission. Toute précision ou modification apportée à l'appel d'offres à la suite de la visite des lieux y sera intégrée à titre de modification.

#### **IP04 LIVRAISON DES SOUMISSIONS**

Section IG09 de R2710T est remplacé par le texte suivant:

1. L'offre doit être présentée suivant une procédure "soumission", les deux enveloppes seront fermées et scellées ensemble dans une troisième enveloppe, l'enveloppe de l'offre. Toutes les enveloppes doivent être fournies par le Soumissionnaire.
2. L'enveloppe de soumission doit être adressée et soumise au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des offres. L'offre doit être reçue avant la date et l'heure fixée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit veiller à ce que les informations suivantes sont clairement imprimées ou dactylographiées sur la face de l'enveloppe de l'offre.
3. Le formulaire de qualification (annexe 3) et tout document associé requis doivent porter la mention «Soumission 1». Le formulaire de soumission et d'acceptation (BA), le formulaire de prix combiné et la garantie de soumission doivent porter la mention «Soumission 2».

Les soumissionnaires soumettant leurs documents par télécopieur: veuillez mettre une page de couverture devant chaque soumission intitulée «Soumission 1» et «Soumission 2». Les soumissionnaires soumettent leurs documents par e-mail: veuillez joindre 2 fichiers séparés chacun intitulé «Soumission 1» et «Soumission 2».

4. La livraison opportune et correcte des offres est de la seule responsabilité du soumissionnaire.

#### **IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (866) 246-6893

#### **IP06 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION**

1. Il n'y aura pas d'ouverture des soumissions en public lors du dépôt de soumissions.
2. La soumission 1 - Qualifications - sera ouverte en privé. Cette soumission sera ouverte en premier pour évaluer les exigences de soumission. Les exigences seront évaluées sur une base de réussite ou d'échec. Le non-respect d'une ou de toutes les exigences obligatoires rendra la soumission non conforme et aucune autre considération ne sera accordée à la soumission.
3. Soumission 2 - Prix: Seules les soumissions des soumissionnaires qui satisfont aux exigences obligatoires des qualifications seront ouvertes. Les soumissions de la soumission 2 seront évaluées par rapport aux exigences obligatoires, le non-respect de l'une ou de toutes les exigences obligatoires rendra la soumission non conforme et aucune autre considération ne sera accordée à la soumission.
4. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.

5. Les résultats des soumissions peuvent être obtenus en contactant l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1

#### **IP07 ÉTABLISSEMENT DES LA SOUMISSION**

L'entrepreneur doit établir la soumission d'après les documents pertinents énumérés dans les Instructions particulières aux soumissionnaires. Il lui appartient de demander des éclaircissements sur les clauses, les conditions ou les exigences techniques exprimées dans ce document.

#### **IP08 FONDS INSUFFISANTS**

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
- a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
- (i) annuler l'appel d'offres;
  - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
  - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
- b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
- (i) annuler l'appel d'offres;
  - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
  - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

#### **IP09 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
- a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T

## IP10 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie électronique ou papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

## IP11 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues  
<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appl>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Accord Commerciaux  
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>

## DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:

- a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
- b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
- c. Dessins et devis;
- d. Conditions générales et clauses:

CG1 Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2019-11-28);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2019-11-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2019-05-30);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2019-11-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat	R2950D	(2015-02-25);

sous CG6.4.1 Conditions supplémentaires
- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.

2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.



## CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

### CS01 CONDITIONS D'ASSURANCE

#### 1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

#### 2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

#### 3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

#### 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

#### 5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

### SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Travaux d'amélioration du sentier Prince of Wales – Parc national des Lacs Waterton

L'Agence Parcs Canada recherche un entrepreneur pour améliorer la surface d'usure du sentier (pour le rendre accessible à un plus large éventail d'utilisateurs) et corriger les problèmes d'érosion du réseau de sentiers autour de l'hôtel Prince of Wales (y compris le secteur du belvédère afin d'atténuer l'érosion).

Voir les dessins et devis pour plus de détails sur les exigences relatives à ce projet.

### SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_ NEA \_\_\_\_\_

Courriel électronique: \_\_\_\_\_

### SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

### SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

### SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

### SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le 31 août 2021.

### SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

### SA08 SIGNATURE

\_\_\_\_\_  
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

**APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS**

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

**MONTANT FORFAITAIRE**

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables
1	01 27 00 – 1.7.1	Mobilisation / Démobilisation	LS	\$
2	01 27 00 – 1.7.2	Coûts principaux	LS	\$125,000
3	01 27 00 – 1.7.5	Amélioration des places assises	LS	\$
4	01 27 00 – 1.7.8	Marques sur la chaussée	LS	\$
5	01 27 00 – 1.7.14	Dalle de béton du belvédère	LS	\$
6	01 27 00 – 1.7.15	Installation des pierres de dallage	LS	\$
7	01 27 00 – 1.7.17	Marches en pierre (belvédère)	LS	\$
8	01 27 00 – 1.7.18	Enlèvement et réinstallation des pavés	LS	\$
9	01 27 00 – 1.7.19	Amélioration du stationnement de la Baie-Emerald	LS	\$
10	01 27 00 – 1.7.20	Marches en pierre de l'accès à l'eau de la Baie-Emerald	LS	\$
11	01 27 00 – 1.7.31	Panneaux indicateurs du belvédère	LS	\$
<b>MONTANT FORFAITAIRE (MF)</b> Excluant les taxes applicable(s)				\$

**TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.  
b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
1	01 27 00 - 1.7.3	Trottoir en béton	m	70	\$	\$
2	01 27 00 - 1.7.4	Construction d'un nouveau garde-corps	m	210	\$	\$
3	01 27 00 - 1.7.6	Nouveaux sentiers en asphalte (béton asphaltique)	m	300	\$	\$
4	01 27 00 - 1.7.7	Resurfacement des sentiers en asphalte (béton asphaltique)	m <sup>2</sup>	1500	\$	\$
5	01 27 00 - 1.7.9	Amélioration des sentiers	m	1150	\$	\$
6	01 27 00 - 1.7.10	Sentiers à couronnement (granulaire)	m	380	\$	\$
7	01 27 00 - 1.7.11	Saignées du substratum rocheux	par	12	\$	\$
8	01 27 00 - 1.7.12	Dépressions de drainage	par	35	\$	\$
9	01 27 00 - 1.7.13	Remise en état des sentiers abandonnés	M	500	\$	\$
10	01 27 00 - 1.7.16	Trottoir en béton à granulat apparent	m <sup>2</sup>	30	\$	\$
11	01 27 00 - 1.7.21	Construction de murs de gabions	m <sup>3</sup>	35	\$	\$
12	01 27 00 - 1.7.22	Installation d'éléments en pierre	tonne	5	\$	\$
13	01 27 00 - 1.7.23	Enlèvement des panneaux indicateurs existants	par	22	\$	\$
14	01 27 00 - 1.7.24	Nouveau banc de type 1	par	5	\$	\$
15	01 27 00 - 1.7.25	Butoirs en béton	par	5	\$	\$
16	01 27 00 - 1.7.26	Panneaux indicateurs de type 1 au départ du sentier	par	7	\$	\$
17	01 27 00 - 1.7.27	Panneaux indicateurs de type 2 au départ du sentier	par	14	\$	\$
18	01 27 00 - 1.7.28	Panneaux indicateurs de type 3 au départ du sentier	par	1	\$	\$
19	01 27 00 - 1.7.29	Panneaux indicateurs de type 4 au départ du sentier	par	8	\$	\$
20	01 27 00 - 1.7.30	Panneaux indicateurs de type 5 au départ du sentier	par	3	\$	\$
21	01 27 00 - 1.7.32	Ensemencement à la volée	Kg	50	\$	\$
<b>TOTAL EXTENDED AMOUNT (TEA)</b>					\$	
Excluding applicable tax(es)						

<b>MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC)</b>	\$
Excluant les taxes applicable(s)	



## APPENDICE 3 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION (ENVELOPPE 1)

### NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_ NEA \_\_\_\_\_

Courriel électronique: \_\_\_\_\_

### EXIGENCES DE PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS - LISTE DE VÉRIFICATION

La liste des formulaires et des documents fournie ci-après a pour but d'aider le soumissionnaire à établir un dossier de proposition complet. Il appartient au soumissionnaire de satisfaire à toutes les exigences de présentation des propositions. Veuillez suivre les instructions détaillées de l'article IG 09 « Livraison des soumissions » de la clause R2710T Instructions générales aux proposant, comme modifié à IP04 Livraison des soumissions.

Les formulaires, attestations et curriculum vitae demandés dans l'annexe 3 doivent être remplis et joints à la soumission. Si l'un de ces documents n'est pas rempli et fourni avec la soumission, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dans lequel il devra transmettre les renseignements requis. Le défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu rendra la soumission irrecevable.

Veuillez noter que l'APC se réserve le droit de communiquer avec la personne susmentionnée à des fins de vérification des renseignements fournis aux présentes.

### SOUMISSION 1

Les soumissionnaires doivent remplir les formulaires ci-joints. Ces formulaires, ou un document dont le contenu et le format sont identiques, ainsi que les curriculum vitae doivent faire partie de la soumission et se trouver dans l'enveloppe 1 – QUALIFICATIONS ».

- Projets de construction – aménagement de sentiers
- Projets de construction – aménagement de sentiers en asphalte
- Projets de construction de patios en pierres

### SOUMISSION 2

- FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)
- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS
- GARANTIE DE SOUMISSION Boutefeu (1)

**APPENDICE 3 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION****1. Réalisations des soumissionnaires dans le cadre de projets – surface naturelle remise en état et/ou aménagement de sentiers**

Sélectionnez deux (2) exemples de projets d'aménagement de sentiers effectués au cours des cinq dernières années dans une aire protégée avec un budget de construction de plus de 100 000 \$. Les projets doivent mettre de l'avant des techniques de construction durables (p. ex. sentiers ondulants en contre-pente avec incision complète, fossés de captage, chaussée du sentier surélevée, marches en pierres, murs de soutènement en pierres et saignées) qui sont conformes aux normes de l'industrie. Ils doivent aussi témoigner d'une bonne connaissance du système de classification des sentiers de Parcs Canada ou d'un autre système de classification des sentiers, faire appel à une variété d'outils, y compris des outils à main et des outils mécaniques, prévoir l'installation de différentes infrastructures à l'appui des sentiers et s'assortir de mesures de surveillance des perturbations causées par la construction aux animaux sauvages, à la végétation, aux sols et aux visiteurs. De plus, vous devez fournir des détails sur le respect des principes de conception des sentiers, la qualité globale des projets ainsi que la satisfaction du client.

Formulaire n° 1

Expérience de l'entrepreneur général – Projets de construction de sentiers

	<b>Projet 1</b>	<b>Projet 2</b>
<b>Nom du soumissionnaire</b>		
<b>Titre du projet</b>		
<b>Municipalité et province</b>		
<b>Description des travaux</b>		
<b>Date d'achèvement définitif</b>		
<b>Valeur finale de l'ensemble des travaux</b>		
<b>Personne-ressource du client du projet</b>		
<b>Numéro de téléphone et adresse courriel du client</b>		

*J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.*

\_\_\_\_\_  
*Signature du soumissionnaire*

\_\_\_\_\_  
*Nom en lettre moulées*

## **2. Réalisations des soumissionnaires dans le cadre de projets – Remise en état et/ou aménagement de sentiers asphaltés**

Sélectionnez deux (2) exemples de projets d'aménagement de sentiers asphaltés effectués au cours des cinq dernières années dans une aire protégée avec un budget de construction de plus de 100 000 \$. Les projets doivent mettre de l'avant des techniques de construction durables qui sont conformes aux normes de l'industrie, témoigner d'une bonne connaissance du système de classification des sentiers de Parcs Canada ou d'un autre système de classification des sentiers, faire appel à une variété d'outils, y compris des outils à main et des outils mécaniques, prévoir l'installation de différentes infrastructures à l'appui des sentiers et s'assortir de mesures de surveillance des perturbations causées par la construction aux animaux sauvages, à la végétation, aux sols et aux visiteurs. De plus, vous devez fournir des détails sur le respect des principes de conception des sentiers, la qualité globale des projets ainsi que la satisfaction du client.

Formulaire n° 2

Expérience du personnel – Projets de construction de bâtiments sur un sentier asphalté

	<b>Projet 1</b>	<b>Projet 2</b>
<b>Nom du soumissionnaire</b>		
<b>Titre du projet</b>		
<b>Municipalité et province</b>		
<b>Description des travaux</b>		
<b>Date d'achèvement définitif</b>		
<b>Valeur finale de l'ensemble des travaux</b>		
<b>Personne-ressource du client du projet</b>		
<b>Numéro de téléphone et adresse courriel du client</b>		

*J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.*

\_\_\_\_\_  
*Signature du soumissionnaire*

\_\_\_\_\_  
*Nom en lettre moulées*



**3. Réalisations des soumissionnaires dans le cadre de projets – Projets de construction de patios en pierres**

Sélectionnez deux (2) exemples de projets de construction de patios en pierres effectués au cours des cinq dernières années au Canada avec un budget de construction de plus de 75 000 \$. Les projets doivent témoigner d'une expérience pertinente, par exemple l'utilisation de matériaux similaires ou des dalles naturelles, l'application extérieure dans des secteurs ou des endroits très passants, des travaux réalisés à l'automne (cycles de gel et de dégel) et l'installation sur des surfaces dures telles que le béton. Vous devez également fournir des détails sur la qualité globale des projets ainsi que la satisfaction du client.

Le personnel clé (contremaître) réalisant les travaux dans ces deux (2) exemples doit avoir au moins dix (10) ans d'expérience dans la construction de patios en pierres. Les soumissionnaires doivent fournir le curriculum vitæ du personnel clé inclus dans la présentation.

## Formulaire n° 3

## Expérience du personnel – Projets de construction de patios en pierres

	<b>Projet 1</b>	<b>Projet 2</b>
<b>Nom du soumissionnaire</b>		
<b>Titre du projet</b>		
<b>Municipalité et province</b>		
<b>Description des travaux</b>		
<b>Date d'achèvement définitif</b>		
<b>Valeur finale de l'ensemble des travaux</b>		
<b>Personne-ressource du client du projet</b>		
<b>Numéro de téléphone et adresse courriel du client</b>		

*J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.*

\_\_\_\_\_  
*Signature du soumissionnaire*

\_\_\_\_\_  
*Nom en lettre moulées*

**ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE** (n'est pas requise lors du dépôt de soumission)



Travaux publics et  
Services gouvernementaux  
Canada

Public Works and  
Government Services  
Canada

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Page 1 of 2

Description et emplacement des travaux	N° de contrat.
	N° de projet

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---	-------------------	-------	----------	------

Nom de l'assuré (Entrepreneur) Postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---------------------------------------	-------------------	-------	----------	------

Assuré additionnel  
**Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada.**

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
<b>Responsabilité civile des entreprises</b> <b>Responsabilité complémentaire/exc édentaire.</b>				\$	\$	\$
				\$	\$	\$

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

## ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

### Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

### Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-cœuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

## ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

### Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

***Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.***

**Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.**

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_